



1 Rue de Thann
68200 MULHOUSE
Fax : 03 89 43 19 03
contact68[at]alsacenature.org

ALSACE NATURE : c'est une association qui se donne pour objectif de défendre la nature partout cela s'avère nécessaire en Alsace. Elle a été fondée en 1965 sous le nom d'AFRPN (Association Fédérative Régionale pour la Protection de la Nature)

Alsace Nature réunit et coordonne les efforts et les volontés en regroupant le savoir et les compétences de près de 140 associations fédérées,

Alsace Nature est fédérée à FNE (France Nature Environnement) dont la notoriété est nationalement reconnue.

Alsace Nature joue un véritable rôle de Samu Vert pour l'environnement, en alertant l'opinion et intervenant sur tous les sujets nécessitant une action d'urgence : sauvegarde d'espèces menacées, pollutions, préservation de sites...

Avec d'autres associations, Alsace Nature s'est opposée dès le départ au projet d'implantation de STOCAMINE consciente que ce site de stockage serait un échec dont les conséquences sont aujourd'hui avérées.

EXPERTISES FIABLES ?

Un certain nombre d'expertises concernant le stockage et le stockage furent conduites depuis 2003, comme le précise le rapport CAFFET et l'INERIS mais ne furent jamais communiquées à la CLIS qui est pourtant habilitée à appréhender tout rapport concernant la sécurité et l'avenir du site; pour le collège des associations ce n'est pas faute de les avoir quémandées.

Pourquoi ce défaut de communication ? Immanquablement ce manque de transparence ne pouvait que faire naître doutes et suspicion : est-ce que certaines études n'étaient pas tout à fait favorables au confinement ou acceptaient la potentialité d'un déstockage ?

La connaissance des mouvements géologiques de long terme et le déplacement des fluides en milieux souterrains ne semble pas être totalement maîtrisée, en l'état actuel des expériences qui sont généralement réalisées en laboratoire et non en milieu naturel.

En effet lorsque l'étude d'impact qui a conduit à la création de STOCAMINE a déterminé que la stabilité des galeries de stockage était fiable à tel point que l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du 3.02.1997 précisait « *à l'expiration d'une durée maximale de 30 ans et sauf nouvelle autorisation, les déchets doivent être retirés* ». Or ce paragraphe s'appuie sur une étude faite par les éminents spécialistes de **l'école des mines de Paris**.

A la même époque, grâce à l'expérience de terrain des mineurs, nous remettons en cause cette étude et clamons l'instabilité avérée des galeries.

A la CLIS du 22 juin 2005 il nous fut présenté une étude réalisée par **l'Institut Suisse pour la promotion de la Sécurité qui s'était adjoint les services de Mica Environnement et de BMG Engineering**, cabinets composés d'éminents spécialistes en géologie, milieux miniers, etc.... Dans cette étude il était spécifié que « **le toit des galeries atteint les déchets stockés au bout de 500 ans et pratiquement plus de vide résiduel à 1300 ans.** »

- **Est-ce en concordance avec les propos actuels de la direction de STOCAMINE qui prétend maintenant que certains bigbags sont difficiles à manipuler en raison du fluage ?**

Le rapport de MM CAFFET (ingénieur général des mines) et SAUVALLE (ingénieur en chef des mines) de juin 2010, retient l'hypothèse de l'ennoyage total dans une fourchette comprise entre **100 et 150 ans**, puis se référant au rapport CESAME (qui ne fut jamais dévoilé) indique que « *le transfert de saumure vers la nappe phréatique pourrait commencer au plus tôt 600 ans après*

l'ennoyage ...mais que l'analyse repose sur un certain nombre d'hypothèses et conduit à des conclusions entachées d'une marge d'incertitudes ».

L'INERIS retient de son côté l'hypothèse d'un ennoyage total selon une fourchette comprise entre **2 et 6 siècles**, ce qui exprime un désaccord notable avec le rapport CAFFET.

Mais les techniciens de l'INERIS conditionnent leurs hypothèses par « **des vecteurs potentiels de transfert qui sont :**

- « *Présence de failles pluri- kilométriques : pas ou peu d'eau et jamais dans le bloc- hôte*
- « *Risque en cours d'évaluation du rejeu d'une faille proche du site de stockage (séisme 6,5)*
- « *Présence de 15 puits (dont 2 encore ouverts) avec débit de percolation intrados/extrados*
- « *Présence de 43 sondages recoupés par les travaux miniers dont qq. suintements dans 5 »*

Est-ce que le rejeu est toujours en cours d'évaluation ?

On pressent tout de même bien des incertitudes face à ces formulations qui nous rendent au moins aussi dubitatifs que ceux qui les ont exprimées. Est-il possible de simuler en laboratoire l'évolution d'une faille proche du site avec un séisme de magnitude 6.5 qui peut survenir de manière imprévisible et quelles certitudes peut-on exprimer quant au débit de l'eau par les puits scellés si ce même séisme fissure ou plus encore disloque leur cuvelage.

On ignore d'autre part la quantité d'eau remplissant déjà les galeries des 11 puits dont les premiers ont été fermés dès 1954 et 1961.

LA BENTONITE : a-t-elle fait ses preuves ?

L'étude suisse de 2005 précitée préconisait des « serrements de sel d'une épaisseur de 20 à 50 m » pour le confinement et des barrages en béton de 2m pour le cas particulier du bloc 15.

Plusieurs remarques s'imposent :

- la proposition de bouchons dont l'épaisseur varie de 20 à 50 m permet de penser que les spécialistes doutent que le procédé soit efficace. De plus en retenant l'hypothèse de bouchons de 50m d'épaisseur, la manipulation d'une telle quantité de sel serait plus fastidieuse que le retrait de 44000 tonnes de déchets.
- Quant à retenir un barrage de béton de 2 m d'épaisseur pour le bloc 15, c'est l'histoire du cataplasme sur une jambe de bois: le manque total d'élasticité du béton sous la pression des terrain ne permettrait pas à celui-ci de résister bien longtemps sans se fissurer.

Le rapport CAFFET en 2010, donc très récemment reprenait également à son compte la mise en place de **barrages de sel gemme sur une longueur cumulée de 700 mètres** ; ces ingénieurs des mines n'évoquaient pas du tout à l'époque de barrages en bentonite : pourquoi ?

- Considéraient-ils que des bouchons en bentonite ne bénéficient pas d'un recul d'expérience suffisant pour les proposer en toute connaissance de cause ?

Au site de ST URSANNE (Suisse) la bentonite est au stade expérimental et les responsables (géologues) considèrent qu'il faut plusieurs dizaines d'années pour tirer des conclusions acceptables.

De quelle autre expérience concrète de longue durée disposons-nous aujourd'hui pour considérer que ce dispositif est digne de crédit ?

M BEREST dit : « *La pose de scellements paraissait, au vu des calculs de l'Ineris, susceptible de ramener les concentrations de polluants à un niveau inférieur au seuil de potabilité. .Le Copil recommandait que ces résultats de l'Ineris, évidemment très importants, soient validés par un tiers organisme, en tirant parti des démonstrations déjà faites pour les mines allemandes. »*

- Est-ce que ceci laisse à penser que M BEREST émet quelques doutes ou quelques réserves sur l'efficacité de ces scellements et sur l'étude de l'INERIS, organisme financé à 61% par les décideurs (l'Etat) ?

- A-t-on à ce jour fait appel à un organisme tiers ?

Les parois des galeries sont fortement fissurées (écaillage évoqué par l'INERIS) particulièrement en raison de la présence de schistes en instabilité constante; l'eau trouvera un passage dans ces fissures que la bentonite ne saura combler.

D'autre part la mise en place de ces bouchons suppose une manutention qui ne serait pas moins difficile à mettre en œuvre que le déstockage : manipulations, manœuvres, va et vient dans les galeries avec les mêmes dispositifs de sécurité et de plus la quantité de matériau à descendre et entasser serait en poids et volume au moins deux fois la quantité de déchets stockés.

- Que de manipulations si on ajoute le déplacement de tous ces fûts et bibags en raison du choix sélectif formulé par la direction STOCAMINE !

TRANSPORTS DES DECHETS

Il serait important d'apporter une petite précision qui échappe aux rédacteurs du rapport de l'INERIS, et qui concerne le transport des déchets de classe 1 : ce rapport retient que le transport des déchets de classe 1 à VAIVRE en Haute Saône ne peut se faire que par camions : or une ligne de chemin de fer relie MULHOUSE à VESOUL via BELFORT et LURE : la gare de VESOUL est distante par la route de 5.5 km du centre de stockage de VAIVRE. Donc la solution du transport par voie ferrée pourrait être envisagée.

CONTAMINATION DE LA NAPPE

Le COPIL retient l'hypothèse de la pollution de la nappe dans des proportions très limitées : une lagune de saumure polluée d'1.5 km.

Cette affirmation ne tient pas compte de la réalité présente : une usine chimique sise à CERNAY a connu un problème avec l'étanchéité de son site et des pesticides hautement toxiques se sont répandus dans la nappe. La production de lénacil et bromacil avait cessé depuis 1987 mais en 2010 ils sont détectés au puits 7 d'Ensisheim, distant de 15 km du site polluant.

Selon le rapport CAFFET **« la base de données BASOL recense 124 sites pollués au contact de la nappe dans de nombreux cas dont une centaine fait l'objet d'une surveillance des eaux souterraines...La perspective de voir se pérenniser un nouveau foyer de substances toxiques sur ce territoire, certes à grande profondeur, ne peut dans ce contexte que donner lieu à des réactions de rejet. »**

Il précise immédiatement après ces remarques que **« la différence de coût entre les solutions de fermeture du stockage ne doit pas dicter le choix de celle qui sera retenue. »**

« Cet écart est important, mais la position généralement exprimée que la préservation de la nappe d'Alsace sur le très long terme, dans le respect du principe de précaution, justifierait l'effort financier de la réversibilité. Le souci de l'économie ne doit donc pas apparaître comme un élément déterminant. »

Et pourtant trois années plus tard il semble clair que cette orientation retenue par M. CAFFET soit totalement remise en cause au grand dam de la population alsacienne et de ses représentants.. Le rapport CAFFET retient aussi que **« l'arsenic serait un facteur déclassant pour la nappe »** alors que l'on ne se préoccupe actuellement que des déchets mercuriels.

D'autre part lorsque l'on aura installé les scellements et comblé les puits, la pose de piézomètres n'est pas de nature à nous rassurer : en effet si les mesures révèlent une intense pollution de la nappe, quelles interventions serons-nous encore en mesure de mettre en place à 500m sous terre : aucune puisque tout sera scellé et inondé, donc inaccessible !

Il ne restera plus qu'à interdire la consommation de l'eau de la nappe et ce seront les générations futures qui devront supporter le poids de nos « errements ».

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants » (St Exupéry)

CONCLUSION

Aujourd'hui les politiques, les syndicalistes et la population estiment avoir été trompés : le conseil régional, le conseil général et une majorité des conseils municipaux du bassin potassique ont déposé des motions réclamant le retrait de l'ensemble de ces déchets.

Entendra-t-on les protestations des parlementaires locaux, des élus d'une région, d'un département, d'un bassin de vie, quelque fusse leur couleur politique ?

-Le 27 juin 2001, la CLIS est informé que 50 tonnes de déchets souillés au pyralène ont été descendues en toute illégalité au fond de la mine. Il faudra 7 mois et demi pour que le retrait soit fait.

- A nouveau on a stocké délibérément les déchets SOLUPACK pourtant signalés « douteux ». On a creusé à -25m (bloc15) en négligeant encore la sécurité.

Chaque fois les mineurs protestaient. Ils sauront refuser à nouveau des conditions de travail dangereuses.

Concernant le déstockage, le COPIL disait (page 11 de son rapport) « ***Le COPIL estime que les dangers associés au retrait sont importants mais que les risques encourus sont gérables... »*** »

Alors lançons la procédure de déstockage pour un retrait de tous les déchets et faisons régulièrement le point de la situation au comité de suivi des travaux qui reste à créer, et à la CLIS durant cette période.